

de bien-être, les facteurs susceptibles de nuire au bien-être des citoyens d'un pays peuvent en toute logique être considérés comme des questions de sécurité nationale. Dans cette perspective, les précipitations acides au Canada attribuables aux émissions de polluants d'usines situées aux États-Unis constitueraient une question de sécurité nationale, tout comme la pollution intérieure, ce que l'on reconnaît moins souvent.

La définition de la sécurité nationale dans son sens large se rapproche de ce que le Programme des Nations unies pour le développement appelle la « sécurité humaine »⁴. La façon la plus facile de comprendre ce qu'est la « sécurité humaine » consiste à en nommer les composantes, qui correspondent aux grandes catégories suivantes : sécurité économique, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, sécurité environnementale, sécurité personnelle, sécurité collective et sécurité politique. Ces composantes étant interreliées, les dangers auxquels elles sont exposées menacent la sécurité humaine. La notion comporte deux caractéristiques clés, à savoir que la sécurité territoriale est liée à la sécurité des habitants, et que la sécurité que procurent les armes et le pouvoir militaire est liée à la sécurité que procure le développement humain. Dans ce contexte, la sécurité de l'État-nation — la sécurité nationale — dépend du bien-être collectif de tous les pays. La sécurité d'un pays et de ses habitants dépasse les frontières nationales; il n'est pas indispensable qu'existe une situation gagnant-perdant dans laquelle la sécurité d'un pays donné réduirait ou menacerait celle d'un autre pays. Ajoutons que l'impact des activités économiques d'un pays sur ses citoyens fait partie de la sécurité nationale.

Vu sous cet angle, l'impact environnemental du commerce et des investissements devient une préoccupation de sécurité nationale. Les échanges commerciaux peuvent freiner la dégradation de l'environnement et contribuer au développement durable. Il est généralement reconnu qu'en permettant une utilisation efficiente des ressources, le commerce accroît le bien-être économique. Mais si les coûts de la production sont mal fixés, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas assumés par les intéressés eux-mêmes, le commerce risque d'avoir un impact environnemental négatif. Favorisée par la réduction des subventions directes, l'imputation des coûts environnementaux aux intéressés demeure néanmoins partielle. Selon ce principe, les prix du marché doivent tenir entièrement compte de tous les coûts environnementaux (c'est-à-dire de l'impact d'une activité sur le changement climatique). Dans le cas contraire, il y a échec du marché. En réduisant les coûts assumés par les producteurs, les subventions peuvent contribuer à cet échec et à l'impact négatif que subit l'environnement. Par exemple, quand le prix de l'eau est trop bas, il y a risque d'utilisation excessive, ce qui peut provoquer à long terme la salinisation ou l'engorgement de terres éventuellement perdues ou moins productives.

⁴Programme des Nations unies pour le développement, Rapport mondial sur le développement humain 1994, pp. 22-49.